Sciences Po Saint-Germain en-Laye

CERGY PARIS UNIVERSITÉ

UVSQ université PARIS-SACLAY

ARRÊTÉ N° 2026-42

Portant établissement de la liste définitive des candidats admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret N° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu l'arrêté du 5 aout 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;
Vu la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » conclue le 20 avril 2026 entre le Ministère de l'action et des comptes publics et CY Cergy Paris Université ;
Vu les arrêtés n° 2026-37 et n° 2026-41 relatifs à l'admission des candidats à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2026-2027 ;

Considérant les désistements intervenus à la suite des admissions prononcées par les arrêtés précités ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, d'établir la liste définitive des candidats admis à cette formation ;

ARRETE

Article 1er
La liste définitive des candidats admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est arrêtée comme suit, après prise en compte des désistements intervenus :

BALANCA Rose
BENSLIMANE Soraya
BLOUIN Manon

CORNU Clémence
DESFERET Ophélie
DUMONT Pierre-Christophe
GIRARDOT Marion
KLOUTSE Raphaël
MELBERG Mickaël
MINGARD Victoria
MOREAU Eugénie
OBTEL Antoine
RATHINASINGAM Abilasa
WAELES Zoé
ZEZE Alicia

Article 2
La présente liste se substitue aux listes des candidats admis figurant dans les arrêtés n° 2026-37 et n° 2026-41.

Article 3
La directrice de la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié selon les modalités en vigueur.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 3 novembre 2026

La directrice de la Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien

Anne-Valérie Le Fur

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Emmanuel BLANCHARD

Affichage et publication le : 3 novembre 2026